

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	15
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;
A. EWIG,
Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne,	20 c.
Réclames,	30
Faits divers,	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFITE et Cie,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

6 Août 1879.

Bulletin politique.

Pendant les manifestations républicaines organisées à Nancy à l'occasion de l'inauguration de la statue de M. Thiers, beaucoup de discours ont été prononcés. Ils ne valent, pour la plupart, ni plus ni moins que les vers composés pour la circonstance par M. Legouvé, dont le talent poétique ne fait pas honneur à l'Académie, et dont le patriotisme a appelé M. de Bismarck comme témoin aux « fêtes » de Nancy, en compagnie de M. Thiers et de M. de Cavour.

Mais la harangue de M. J. Simon mérite de ne pas être assimilée aux banalités oratoires débitées avec une profusion toute démocratique.

M. J. Simon a fort habilement fait la leçon au gouvernement ; il a, en des termes dont la discrétion n'exclut pas la fermeté, montré que la politique de M. Thiers n'était point celle des gens dont il avait flétri la « folie furieuse » et qui poussent l'impudence jusqu'à se proclamer ses exécuteurs testamentaires.

L'ancien président du conseil a indiqué le programme qu'il suivrait si les hasards parlementaires le ramenaient au pouvoir.

Il a opposé les chimères de la République de M. Thiers aux violentes aventures de la République avec les républicains :

« Oui, la France est délivrée, sauvée ; elle est constituée. Elle est, et pour toujours, en possession du suffrage universel, du gouvernement républicain ; de la liberté de penser, d'enseigner et d'écrire. La République est sortie de la période de combat où il faut vaincre ses ennemis, pour entrer dans la période de puissance où il faut les rassurer et les appeler. La Révolution de 1789 a trouvé sa forme définitive ; et cette forme, c'est la République conservatrice et libérale, telle que l'a voulue, telle que l'a faite celui dont voilà l'image ! »

M. J. Ferry n'est pas le seul atteint par cette déclaration qui ressemble fort à une ironie. Aussi, la République française parle-t-elle de « l'infatuation et de l'esprit d'intrigue. »

La feuille de M. Gambetta trace de M. Thiers un portrait peu flatté. Elle dit que « c'est par un choix libre et à peu près désintéressé que M. Thiers s'est rallié à la République » ; elle transforme l'ancien défenseur de la loi de 1850 en guérisseur de la « gangrène cléricale » et elle place le coup du conseil d'État sous l'approbation posthume de l'homme qui, malgré ses fautes, ne doit être confondu ni avec M. J. Ferry, ni avec M. Le Royer.

La République française voit une coïncidence entre la fin des sessions « versaillaises » et l'érection de la statue à Nancy. Il y aurait plutôt un contraste, car M. Thiers avait quitté précipitamment ce Paris où rentrent aujourd'hui les criminels de la Commune. Mais M. Gambetta était alors à Saint-Sébastien, et sa fuite à outrance a troublé, sans doute, ses souvenirs.

M. Lepère, dans son discours, avait revendiqué l'héritage de « patience et de modération. »

Le Moniteur de l'opportunisme lui rap-

pelle, à ce propos, non sans dureté, que M. Thiers était un « conservateur intelligent », et il dit :

« Le retour du gouvernement à Paris ouvre une période nouvelle à l'activité du cabinet. Il faut laisser dans Seine-et-Oise les timidités, les tergiversations superflues, et prouver à la France, par une direction sage, ferme et attentive, que si le cabinet de Versailles est toujours aux affaires, la politique versaillaise a vécu. »

Voilà le cabinet averti. La République est absolument « séparée » de la France, dont elle a contribué à retarder, et non pas à hâter, comme l'a prétendu à tort le ministre de l'intérieur, le relèvement après d'effroyables désastres.

Au reste, l'idée même des « fêtes de Nancy », de ces bruyants éclats d'une joie indécente, ne constitue-t-elle point un outrage à la douleur de la patrie et de ces deux chères provinces que la Monarchie avait ajoutées à la Couronne et que l'Empire et la République ont perdues ?

Les Fêtes de Nancy.

Tout notre petit monde républicain est en émoi : on chuchote dans les coins ; on s'interroge à demi-voix, on se coule des confidences dans le tuyau de l'oreille, on se prépare pour une fête avec l'allure de gens qui se disposent au combat. C'est la République modérée qui va, dit-on, planter son drapeau sur le piédestal de la statue de M. Thiers, et la République opportuniste n'est pas contente. On se rend tous ensemble à la fête où tous ont été invités. Mais on se regarde du coin de l'œil en se demandant quels coups on pourra donner et quels horions on est exposé à recevoir.

Pendant que nous autres Parisiens nous nous amusons à voir les préparatifs de ce tournoi et à nous demander lesquels de ces preux chevaliers doivent être désarçonnés devant l'image en bronze du « petit bourgeois », les habitants de notre malheureux département de Meurthe-et-Moselle, si cruellement éprouvé par la guerre et l'invasion, et surtout les Français de l'Alsace-Lorraine arrachés à leur mère-patrie et soumis par les traités de 1871 au joug allemand, — ceux-là, au lieu de s'amuser comme nous aux commérages de la gare Saint-Lazare et aux racontars des couloirs de Versailles, se demandent ce que signifie cette fête par laquelle on vient de rappeler leurs plus tristes souvenirs et raviver leur douleur.

Le 3 août 1873 est une grande date pour Nancy. C'est ce jour-là que les Prussiens, ayant reçu le dernier sou de leurs cinq milliards, évacuèrent la malheureuse ville qu'ils occupaient depuis trois ans. Il est assez naturel que Nancy ait voulu élever une statue à l'homme qui a eu le mérite et la gloire, non certes de délivrer le territoire (car c'est le travail des Français laborieux et économes qui a payé notre rançon), mais de hâter, par d'habiles mesures financières, le moment où cette rançon prodigieuse pût être livrée au vainqueur, et il était tout simple aussi que, pour inaugurer ce monument, on songeât à choisir le jour anniversaire du départ de l'ennemi. Mais qu'on songeât à transformer une cérémonie, dont on pouvait, à la rigueur, faire une fête modeste et peu bruyante, en une fête nationale à grand orchestre, ou plutôt en une fête tapageuse de la République, voilà ce qui a froissé profondément, dans nos provinces de

l'Est, tous les Français chez lesquels l'esprit de parti n'a pas étouffé le patriotisme.

Un de nos plus vaillants confrères de la presse départementale, M. Auguin, rédacteur en chef du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, s'est fait l'écho de ces sentiments dans sa lettre à M. Bernard, sénateur, maire de Nancy.

« Je comprends, dit-il, que nos ancêtres aient célébré des fêtes nationales après la guerre de Cent-Ans, lorsqu'ils avaient expulsé de notre sol jusqu'au dernier Anglais. Je comprends qu'ils aient fêté au 16^e siècle la conquête des Trois-Évêchés, au 17^e le traité de Westphalie et la paix des Pyrénées ; en 1797, le traité de Campo-Formio.

« A ces dates-là, du moins, la fierté pouvait être générale et l'allégresse sans réserve, car notre héritage de gloire s'augmentait avec le territoire de la patrie.

« C'était bien une fête nationale.

« Mais vous souvient-il que la France ait dressé des arcs de triomphe et des tables de banquets pour fêter l'anniversaire du départ des alliés sous la Restauration ? Vous souvient-il qu'une ville-frontière ait jamais étouffé sous le bruit de ses concerts et de ses toasts les souvenirs douloureux des traités de 1815 signés par M. de Richelieu, « plus mort que vif ? » Où avez-vous vu qu'on ait inscrit la date de ces traités sur les bustes de M. de Talleyrand qui les a négociés ? Encore une fois, au nom de mon pays, j'ai le droit de vous demander : Où nous menez-vous, vous et vos ministres, et quel est ce nouveau genre de patriotisme que vous inaugurez ? Quand un soldat revient du combat vainqueur et bien portant, les verres se lèvent d'eux-mêmes pour acclamer sa santé et son triomphe ; mais quand il revient amputé de deux de ses meilleurs membres, mutilé, sanglant et libre seulement par la grâce d'une énorme rançon, connaissez-vous rien de plus douloureux et de plus cruel que de l'étourdir à tel point qu'il simule l'allégresse sous les yeux mêmes de son vainqueur ? »

Cette joie bruyante semble plus déplacée, plus inconvenante encore quand on songe qu'à quelques lieues seulement de la ville en fête commence le pays en deuil, cette fraction de notre patrie que le vainqueur nous a arrachée.

Aux Français contraints de devenir Allemands avec la haine de l'Allemagne au cœur, aux émigrés de l'Alsace-Lorraine qui ont en si grand nombre cherché un refuge à Nancy, ce mot de « libération du territoire » prononcé avec une joie orgueilleuse, doit sembler une bien cruelle ironie ! S'il faut en croire M. Auguin, il y a sur le piédestal de la statue qu'on vient d'inaugurer une inscription bien faite pour blesser non-seulement le patriotisme ombrageux des réfugiés de l'Alsace-Lorraine, mais les sentiments des convenances les plus élémentaires chez tous les Français.

D'après M. Auguin, on aurait inscrit sur ce bloc de marbre, comme un titre de gloire, ce mot : *Traité de 1871*.

Ici nous cessons de croire notre honorable confrère. Il s'est trompé ou il s'est laissé tromper. Mais il est impossible que des Français, fussent-ils républicains, fussent-ils radicaux, aient songé à inscrire au bas de la statue de M. Thiers, comme un titre d'honneur, ces lamentables traités auxquels l'historien de nos grandes guerres et de nos victoires immortelles n'apposa sa signature que le cœur brisé de douleur. Si réellement il s'est trouvé un Français assez oublieux de tout sentiment de pudeur patriotique pour

faire graver ces mots au pied de la statue de M. Thiers, l'historien du Consulat et de l'Empire doit se sentir douloureusement humilié dans sa tombe. L'auteur des *Châtiments* contre Napoléon I^{er} attendant l'expiation qu'un messager céleste lui a annoncé le soir du 18 brumaire. Pendant la retraite de Russie, il croit que c'est là la punition divine. Il se trompe. A Waterloo, à Sainte-Hélène, il croit encore l'heure du châtiment arrivée. Non ! Il se trompe encore. Enfin, au bout de longues années, il se réveille dans son tombeau des Invalides et voit le coup d'État du 2 décembre. C'est là l'expiation du 18 brumaire. Eh bien ! à l'auteur de ce poème célèbre nous recommandons un sujet du même genre. M. Thiers, le jour où il consent pour rester le maître de la France à se rallier à ce régime qu'il avait si bien jugé jadis, s'entend menacer d'un sort cruel par une voix d'en haut. Il se rappelle cette menace le 24 mai 1873 en tombant du pouvoir ; il se la rappelle le 3 septembre 1877 en se voyant frappé par la mort au moment de redevenir le maître ; mais chaque fois il s'est trompé. Il se réveille enfin le 3 août 1879 et lit avec stupeur sur le monument qu'on lui élève : *TRAITÉ DE 1871*.

Alors le malheureux comprend enfin la honte de certaines alliances et murmure ces mots : « Ah ! je l'avais trop prédit... Dans l'imbécillité ! » (Le Français.)

Chronique générale.

Quoique la province n'ait guère d'intérêt à la disparition des ruines des Tuileries, on paraît beaucoup regretter que les députés aient mis le sceau d'une consécration législative à l'abominable forfait de la Commune. De nombreuses lettres adressées à plusieurs sénateurs en font foi.

On aurait désiré que le gouvernement, maudissant les honteuses sauvageries des pétroleurs de 1871, prit l'initiative de relever fièrement, devant la barbarie vaincue, ces majestueux débris de nos splendeurs passées, en faisant de ces ruines réparées et réédifiées une vivante protestation contre le vandalisme et l'anarchie. On est même allé beaucoup plus loin. On a demandé à des sénateurs de prendre l'initiative d'une souscription nationale pour la réédification du palais, en comptant surtout que la loi votée par la Chambre sera rejetée par le Sénat.

La *Marseillaise* témoigne un parfait mépris pour M. Jules Ferry et ses projets :

« On nous rendra justice, dit-elle, que nous n'avons jamais pris au sérieux une minute les projets Ferry. Nous avons assisté à l'éclosion de cette intrigue du sérail politique où M. Gambetta joue le rôle à la fois considérable et humiliant du chef des eunuques. Nous n'ignorons pas que l'article 7, pas plus que les autres, ne portait atteinte à la puissance congréganiste. Nous n'allions pas jusqu'à supposer cependant que ce déballage d'articles servirait à la consolider. Notre malheur passe notre espérance, dirait Racine.

« Avant M. Ferry, le jésuitisme était formidable. Depuis M. Ferry, il est à peu près invincible. Nous qui, bronzés par les événements, nous attendons à tout, nous sommes obligés de reconnaître que nous ne nous at-

tendions pas à ce résultat. Il est vrai que M. Ferry s'y attendait peut-être. »

Cet article est de M. Rochefort, et l'on sait que M. Rochefort connaît à fond M. Jules Ferry, dont il a été le collègue dans le gouvernement du 4 Septembre.

On a distribué le texte de la proposition Boysset portant abrogation du concordat, à dater du 1^{er} janvier 1884. On devine quels peuvent être les considérants de cette proposition. M. Boysset n'admet pas que le budget soit grevé au profit du catholicisme. Mais il omet de nous dire si l'on rendra au clergé les biens qui lui ont été enlevés et en échange desquels le concordat a institué les traitements ecclésiastiques. M. Boysset a évidemment pris ses grades de législateur à la faculté de « la Foire d'Empoigne. »

Après les palais, les bijoux. Le citoyen Amat conclut à la prise en considération de la proposition ayant pour objet l'aliénation des bijoux de la couronne.

On nous assure que la désorganisation de notre belle colonie algérienne va faire, pendant les vacances parlementaires, des progrès considérables.

M. Albert Grévy, ce mandataire d'un groupé radical tout-puissant, aurait essayé les plus vifs reproches au sujet de sa lenteur à exécuter « les réformes. »

Les meneurs qui ont obtenu le remplacement du gouverneur militaire par un gouverneur civil se donnent actuellement beaucoup de mouvement. Ce sont eux qui ont proposé, l'on s'en souvient, le voyage d'une caravane parlementaire en Algérie.

Ils auraient décidé qu'au 1^{er} janvier 1880 le territoire militaire serait supprimé.

Supprimés complètement les bureaux arabes militaires ;

Supprimé également l'intermédiaire des chefs indigènes qui perçoivent les impôts sur les tribus.

Partout, dans toutes les ramifications administratives, l'élément militaire cédera la place à l'élément civil.

N'est-il pas à craindre que du 1^{er} janvier date la décadence de la colonie ?

A bas... moi !

En politique, on ne meurt guère que de ses propres sottises; c'est à tort qu'on attribue sa perte aux attaques de ses adversaires.

En 1848, l'Empire a été fait non par ceux qui criaient vive Napoléon ! mais par ceux qui criaient vive Robespierre et Marat.

Si la troisième République sous laquelle nous vivons est appelée à succomber, ce sera sous les coups de ses seuls adversaires, les ultra et les pseudo-républicains; il est facile de voir qu'ils s'en occupent activement.

En 1789, une partie de la noblesse trouva plaisant et mit à la mode, sinon d'adopter, du moins d'afficher les idées, les principes démocratiques; il devint du bel air de parler d'égalité et d'applaudir à toutes les attaques faites contre l'autorité, Sa Hautesse Mangogul, un peu plus tard; — il semble voir un homme percer de petits trous le ballon qui le porte et le soutient en l'air.

Rappelez-vous le succès du Sultan Jobard, de Bidener, et du Mariage de Figaro, de Beaumarchais.

Sous la Restauration, la bourgeoisie mi-libérale, mi-bonapartiste, s'habitua pendant quinze ans à faire de l'opposition. Elle finit par triompher et s'emparer de tout. Eh bien, il ne s'était pas passé quinze jours depuis son entrée au pouvoir souverain qu'elle faisait de l'opposition contre ses délégués, contre elle-même, absolument comme la chatte métamorphosée en femme qui quitte le lit du prince Charmant, qu'elle a épousé, pour se jeter à quatre pattes sous le lit et poursuivre une souris; comme ce laquais subitement enrichi par la banque de Law qui se fit faire un magnifique carrosse, et comme il devait sortir pour l'essayer, eut une distraction et monta derrière.

Eh bien, cette manie insensée se renouvelle ou mieux se continue aujourd'hui. Ce n'est pas le « peuple » qui pousse à l'inconnu et aux abîmes, c'est la bourgeoisie. Les bourgeois se déguisent en républicains, les uns par peur et espérant à tort se faire pardonner leur argent et leur importance; les autres, par vanité, voulant se montrer des hommes forts.

Les cris de guerre et de ralliement, symptômes de la maladie ou de la folie régnante, doivent être appréciés à leur valeur, — je ne sais s'il en est de même dans les autres pays, je suis cependant porté à le croire; mais en France, le cri de vive celui-ci, vive ceci, n'est jamais qu'un cri contre celui-là ou cela; le cardinal de Retz raconte que le peuple de Paris fit des feux de joie quand on emprisonna les princes, et d'autres feux de joie quand on les délivra, probablement, dit le cardinal, avec les tisons conservés des premiers.

En juillet, vive la liberté, voulait dire uniquement à bas la Restauration, et la preuve, c'est que, en même temps que : vive la liberté, on criait : vive Napoléon.

Quand notre Floquet — sans rival jusqu'à l'apparition de l'avocat Rossi — criait : Vive la Pologne ! ça ne signifiait pas qu'il s'intéressât à la Pologne, ni voulait dire : A bas l'empereur de Russie et tous les empereurs. Des drôles cannibales n'ont-ils pas ces jours-ci crié : Vive les Zoulous ! et des journaux, non moins cannibales, n'ont-ils pas plus prudemment poussé le même cri, en le paraphrasant et en faisant l'éloge de ces sauvages ?

Il serait curieux de faire l'histoire de tous les cris que nous avons entendus, les *vive* et les *à bas*, et d'en donner la véritable signification et les résultats. Mais jamais on n'en trouvera un plus bête que celui que la bourgeoisie a poussé en 1848 en criant : Vive la Réforme ! et, aujourd'hui, en criant : Vive la République ! car ce cri a un seul sens très-clair et incontestable.

Ce cri signifie purement, simplement et... effacement :

A bas moi !

ALPHONSE KARR.

Etranger.

ITALIE. — Le roi et la reine d'Italie font en ce moment un voyage à Gènes où ils ont été accueillis par des ovations. Mais il paraît qu'au milieu de ces triomphes officiels, on a eu des craintes sérieuses pour la vie du roi. Un complot a été découvert à Rome. Voici une dépêche adressée au *Paris-Journal*, qui nous fournit quelques détails sur cette conspiration :

« Je viens d'apprendre à l'instant même une grave nouvelle : la police a découvert qu'un complot avait été ourdi pour attenter une seconde fois à la vie du roi Humbert. Le mérite de cette découverte est dû à un simple délégué de la sûreté publique de Rome, qui était parvenu à faire entrer quel qu'un des siens dans l'estimable bande qui avait juré la mort du roi.

« Vous savez que le roi et la reine doivent partir vendredi soir ou samedi matin pour Gènes, pour tenir la promesse qu'ils firent de visiter cette ville lors de leur dernier voyage à travers la Péninsule. De plus, il y a en ce moment à Gènes une exposition agricole qui a été inaugurée par le duc d'Aoste, et que les souverains visiteront.

« C'est à Gènes que le coup devait être fait. Par qui et comment ? C'est ce qu'on n'a pas encore pu établir.

« Ce qu'il y a de bien positif, c'est qu'à Rome comme à Gènes on a procédé à un grand nombre d'arrestations. Tous les individus arrêtés à Rome appartiennent à l'Association républicaine universelle, on a saisi chez l'un d'eux un paquet d'exemplaires d'une proclamation subversive.

« La proclamation, après avoir accusé de trahisons Cairoli, Garibaldi et tant d'autres, terminait par une apologie de Nobiling et de Oliva Moncasi et par des menaces au roi Humbert.

« Parmi les personnes arrêtées, il y a un des plus habiles ouvriers compositeurs de Rome. »

Une précédente dépêche avait déjà laissé pressentir, sinon un complot contre la vie du roi, du moins des manifestations hostiles, puisqu'elle annonçait les mesures prises pour les interdire.

Nous avons trouvé depuis dans l'Italie un long article sur les menées de l'Alliance républicaine universelle. La feuille de Rome semble se moquer de cette vaste association; mais la découverte du complot nous montre qu'il faut l'envisager plus sérieusement.

Nous retrouvons bien dans les statuts de cette société secrète la phraséologie ridicule, mais habituelle, des révolutionnaires cosmopolites. Il y est question « du grand œuvre de la rédemption de l'Italie et de l'humanité ». Mais c'est avec ces grands mots que l'on mène les foules. Ce qui est plus sérieux,

c'est que la conclusion est toujours « l'armement de la carabine et du fusil », et la glorification des assassins, comme Moncasi et Nobiling. C'est sans doute par ces moyens que s'opèrent les « rédemptions » de l'humanité.

D'après la dépêche du *Paris-Journal*, il n'y a plus à rire de cette Alliance républicaine universelle, puisque la questure a dû faire des arrestations nombreuses et que la vie du roi était menacée.

On voit que la Révolution suit sa marche logique en Italie. Pour grouper toutes les forces, on a commencé par l'agitation de l'Italia irredenta; puis on a passé à quelque chose de plus sérieux, comme l'attentat de Passanante et le complot d'aujourd'hui.

ANGLETERRE. — Il se confirme que le lieutenant Carey a été condamné à mort par le conseil de guerre siégeant au Cap. Mais cet arrêt, contenant des vices de forme, a été cassé et sera révisé en Angleterre.

L'opinion générale à Londres, envisageant plus froidement les circonstances de l'événement du 1^{er} juin, semble être moins sévère aujourd'hui pour cet officier.

On parle d'une supplique adressée à la reine Victoria, demandant que le lieutenant Carey soit réintégré dans l'armée anglaise.

Toutefois ce ne sont là que des bruits; aucune décision officielle n'a encore été rendue.

RUSSIE. — Depuis plusieurs jours, nous étions sans nouvelles de Russie. Celles qui viennent d'arriver concernent les procès de nihilistes.

Il résulte des publications officielles, faites par ordre du conseil de guerre de Kiew et portant les dates des 18, 22 et 27 juillet, que parmi les individus accusés d'affiliation à une association illégale, de tentative de vol de coisses publiques, d'attentat à la vie d'un agent de la police et de meurtre, cinq ont été condamnés à mort et six aux travaux forcés.

Le gouverneur général, M. Loris-Mélikoff, a commué la peine capitale prononcée contre deux de ces individus en celle des travaux forcés. Un des accusés a été gracié. Les trois autres, condamnés à mort, ont été pendus le 30 juillet.

Voilà pour les affaires de Kiew. Il reste maintenant à faire le jour sur les incendies de Nijni-Novogorod et sur celui qui a dévoré une partie du Kremlin. Lorsque le feu s'est déclaré dans le vieux palais des czars, on a constaté que les charpentes de toitures étaient enduites de graisse et de pétrole, ce qui ne laisse aucun doute sur l'intention criminelle des malfaiteurs.

Chronique militaire.

Une importante décision vient d'être prise par le ministre de la guerre.

On sait qu'une proposition de loi, signée par un grand nombre de députés, avait été déposée l'an dernier sur le bureau de la Chambre, dans le but de réduire la durée de la présence sous les drapeaux. M. le général Gresley avait informé la commission chargée de l'examen de cette proposition qu'il avait l'intention de mettre en essai, dès cette année, la diminution de la durée du service militaire, sans modifier les principes fondamentaux de la loi du 27 juillet 1872. En effet, cette loi laisse au ministre de la guerre toute latitude pour déterminer le nombre des hommes affectés à chacune des deux portions du contingent. Or, il est évident que plus on augmente le chiffre affecté à la première portion, plus on en réduit la période de service, puisqu'il y a, pour l'armée, un effectif maximum déterminé par le budget et qui ne peut être dépassé.

C'est en se basant sur ces considérations que le ministre de la guerre a fixé ainsi qu'il suit la répartition du contingent de la classe de 1878, qui est de 141,797 hommes :

La première portion contiendra 115,374 soldats, dont 110,030 pour l'armée de terre et 5,344 pour l'armée de mer, mais, en raison des non-valeurs, le chiffre de cette première portion sera de 125,684 hommes.

La seconde portion ne sera que de 16,416 hommes.

L'an dernier, la classe de 1877, dont le total n'était que de 131,827 hommes, comptait 40,686 hommes dans cette seconde portion.

On lit dans l'*Avenir militaire* :

« Nous avons publié, sous le titre : *Habillement de la troupe*, un article concluant à ce que les militaires de la réserve et ceux de l'armée territoriale soient mis en mesure de pourvoir, à leurs frais, s'ils le désirent, d'effets réglementaires NEUFS, au lieu et place des effets en cours de service ou même hors de service que les instructions ministérielles prescrivent de leur distribuer.

« Nous croyons utile de rappeler à nos lecteurs que les instructions du ministre de la guerre ont, en grande partie déjà, donné satisfaction à ce vœu.

« La circulaire ministérielle du 18 mars 1878 sur l'habillement des hommes de l'armée territoriale autorise les hommes de troupe de cette armée, convoqués pour les manœuvres ou services annuels, à se pourvoir, dans le magasin du camp où ils sont appelés, d'effets NEUFS qui leur sont nécessaires, en drap 23 ains ou 19 ains, selon le cas, et à charge de remboursement immédiat.

« D'autre part, la circulaire ministérielle du 15 août 1879, relative à l'habillement des réservistes de l'armée active, ouvre à ces derniers la même faculté.

« Il resterait à divulguer un peu ces dispositions, qui ne paraissent pas suffisamment connues des intéressés. On pourrait peut-être en faire mention dans les affiches annuelles de convocation. »

Trois mutations importantes viennent d'avoir lieu dans l'état-major général de l'armée.

En premier lieu, M. le général de division Castelnau est passé dans le cadre de réserve, le 30 du mois dernier.

Le général Castelnau était président de la commission chargée d'organiser l'Ecole supérieure de guerre et président du conseil de perfectionnement de cette Ecole. Il vient d'être remplacé dans son emploi par M. le général de division Berthaut, ancien ministre de la guerre.

Les deux autres mutations sont celles de M. le général de brigade Thibaudin, de l'infanterie, qui devient chef d'état-major général du gouvernement militaire de Lyon et du 14^e corps d'armée, et de M. le général Lenez Cotti de Brécourt, de la cavalerie, qui prend le commandement de la 20^e brigade d'infanterie, devenu vacant par la nomination du général Thibaudin à un autre emploi.

Le ministre de la guerre vient de modifier la répartition des départements entre les dépôts de remonte. La répartition actuelle ne se trouvant pas en rapport avec le partage du territoire en dix-huit régions de corps d'armée, il en résultait des complications de services et même des difficultés au point de vue des opérations de classement et de réquisition des chevaux en cas de mobilisation de l'armée. Dorénavant, chaque département sera rattaché à un dépôt de remonte. La nouvelle répartition ne sera toutefois mise en vigueur qu'à partir du 1^{er} janvier prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le Conseil municipal s'est réuni hier soir pour reconnaître les nouveaux élus.

Les hommes de la classe de 1874 vont être renvoyés dans leurs foyers, les 15 et 18 août, à l'exception de la cavalerie, qui ne sera libre que le mois prochain, et des corps qui prennent part aux grandes manœuvres et qui ne seront libres qu'au fur et à mesure de la cessation de ces manœuvres.

Les dernières nouvelles adressées par les préfets au ministère de l'agriculture et du commerce, accusent une amélioration sensible dans la situation des récoltes.

Dans le midi de la France, les blés coupés ont pu être rentrés dans d'excellentes conditions. Dans le Nord et l'Ouest, les dernières chaleurs ont été essentiellement favorables, et la récolte, qui paraissait un moment compromise, donnera certainement une bonne moyenne.

Une remarque à ce propos. Obéissant à des inspirations pessimistes, bon nombre d'industriels ont fait venir d'im-

menses quantités de blés de l'étranger, et particulièrement de l'Amérique.

Grâce à ce stock considérable et au produit de la récolte, le prix du pain, loin d'augmenter, a, au contraire, une tendance à la baisse.

On lit dans le *Journal de Maine-et-Loire* :

« Nous venons de recevoir communication d'un document vraiment curieux et que nous croyons devoir recommander à l'attention de tous nos lecteurs et de tous nos confrères de la presse départementale et parisienne.

» Dans la petite commune de X*** (Vienne), deux honorables citoyens présentent à la légalisation de M. le maire républicain une feuille de pétition en faveur de la liberté de l'enseignement.

» Voici textuellement consignée sur la feuille de pétition la réponse abracadabrante de M. le maire :

« Je refuse la légalisation des quarante quatre signatures ci-dessus PARCE QUE »

» L'ADMINISTRATION ME LE DÉFEND. »

» Si quelque incrédule doutait de l'authenticité de cette réponse, nous aurions le plaisir de lui dire que nous avons en notre possession une photographie de la pièce en question, photographie qui reproduit exactement les paroles ci-dessus rapportées, ainsi que la signature même de M. le maire républicain — le tout de la même écriture.

» Et voilà comment l'administration républicaine a respecté la liberté du pétitionnement contre les projets Ferry. »

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Voici un avis qui intéresse les expéditeurs de liquides :

« Le paragraphe 7 de l'avis numéro 329, réglant le transport des liquides sujets aux droits, stipule que les pièces de régie ne sont rigoureusement nécessaires pour le transport des échantillons de vin ou de spiritueux, qu'autant que les échantillons dépassent la contenance d'un litre.

» D'après une circulaire envoyée à ses agents par l'administration des contributions indirectes, ces dispositions ont été modifiées de la manière suivante :

» Lorsqu'il s'agit d'échantillons de liquides renfermés dans les flacons d'une contenance de dix centilitres et au-dessous, l'administration des contributions indirectes admet, par dérogation aux dispositions de l'article 146 de la loi du 28 avril 1816, l'immunité entière des droits et, conséquemment, la libre circulation, sous la réserve que la qualité totale transportée à l'adresse d'un même destinataire ne dépasse pas trois litres pour les vins et un litre d'alcool pur en ce qui concerne les spiritueux. »

ROBINETS ET COMPAGNIE DES EAUX.

Le tribunal civil de Lyon vient de rendre, le 25 juillet, un jugement dont la décision intéresse les abonnés de la Compagnie des Eaux.

Il résulte de ce jugement qu'un abonnement à un robinet libre de la Compagnie des Eaux, placé sur l'évier d'un appartement, ne donne pas à l'abonné le droit de se servir de ce robinet en le reliant au moyen d'un tuyau, en caoutchouc ou autre matière, pour alimenter un aquarium, une baignoire ou autre usage de ce genre.

Et que dans ce cas, considéré comme un abus, la Compagnie peut exiger le prix de l'abonnement prévu à ses tarifs pour robinets supplémentaires ou abonnements spéciaux en sus du prix fixé pour un robinet simple.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 3 août 1879.

Versements de 107 déposants (19 nouveaux), 14,700 fr. » c.
Remboursements, 16,121 fr. 70 c.

Marché de Saumur du 2 août.

Blé nouv. (Ph.)	—	Huile cheno.	50	—
Froment (Ph.) 77	21	Huile de lin.	50	—
Halle, moy. 74	20	Graine trèfle	50	—
Seigle 75	13 50	— luzerne	50	—
Orge 65	10 75	Foin (dr. c.)	780	65
Avoine, bar. 50	11 25	Luzerne —	780	60
Fèves 75	15	Paille	—	780 45
Pois blancs 80	32	Amandes	50	—
— rouges 80	34	Cire jaune	50	190
Graine de lin. 70	—	Chanvres 1 ^{re}	—	—
Farine, culas. 157	58	— qualité (52 k. 500)	—	—
Chenevis 50	90	2 ^e	—	—
Huile de noix. 50	100	3 ^e	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).			
Coteaux de Saumur, 1877.	1 ^{re} qualité	» à	100
Id. 1877.	2 ^e id.	65 à	70
Ordin., env. de Saumur 1877.	1 ^{re} id.	» à	65
Id. 1877.	2 ^e id.	» à	60
Saint-Léger et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à	65
Id. 1877.	2 ^e id.	» à	55
Le Puy-N.-D. et environs 1877.	1 ^{re} id.	» à	60
Id. 1877.	2 ^e id.	» à	55
La Vienne, 1877.	1 ^{re} id.	» à	45
ROUGES (2 hect. 20).			
Souzay et environs, 1877	1 ^{re} qualité	» à	110
Id. 1878	2 ^e id.	» à	110
Champigny, 1878	1 ^{re} qualité	» à	170
Id. 1877	2 ^e id.	» à	110
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	110
Id. 1877	2 ^e id.	» à	110
Varrains, 1877	1 ^{re} id.	» à	100
Varrains, 1878.	2 ^e id.	» à	100
Bourgueil, 1878.	1 ^{re} qualité	110 à	115
Id.	2 ^e id.	95 à	100
Id., 1877.	1 ^{re} id.	105 à	120
Id.	2 ^e id.	» à	100
Restigné 1878.	1 ^{re} id.	» à	100
Id. 1877.	2 ^e id.	» à	95
Chinon, 1878.	1 ^{re} id.	85 à	88
Id.	2 ^e id.	» à	90
Id. 1877	1 ^{re} id.	» à	90
Id.	2 ^e id.	» à	85

CONSEILS ET RECETTES.

On a presque toujours soif au moment des grandes chaleurs.

La gorge est sèche, le palais est altéré; on boit sans cesse, et le malaise survient après des ingestions liquides répétées. On nous demande ce qu'il faut faire en pareille circonstance : boire ou résister à la soif ?

La température du corps tend à s'élever, et l'on sait qu'elle ne doit pas dépasser 37°,5, à quelques dixièmes près; autrement la fièvre surviendrait. Il faut donc absolument refroidir le corps, en mangeant peu d'abord, et en buvant plus que d'habitude. Ensuite, les liquides ingérés, pour se mettre à la température du corps, lui enlèvent du calorique; en outre, ils activent la transpiration, cette cause principale de l'abaissement de température des organes et du sang. Donc, boire pendant les fortes chaleurs est recommandé.

Mais il ne faudrait pas en conclure qu'il faille boire d'une manière exagérée. On fatiguerait ainsi l'estomac; on diluerait le suc gastrique au point de le rendre inactif, et les digestions ne se feraient plus du tout; l'assimilation deviendrait nulle et la faiblesse générale en serait la conséquence. Il importe, au contraire, de boire avec modération, surtout pendant les repas; et hors les repas, quand la soif devient trop vive, il est préférable de boire par très-petites gorgées, pour ne pas laisser tomber dans l'estomac de trop grandes masses d'eau qui fatiguent l'organe.

Quand on ingère une trop forte quantité de liquide, on amène une poussée énergique à la peau, et l'on perd par la transpiration la majeure partie du liquide introduit. Aussi la soif revient-elle encore plus intense. Il faut avant tout apprendre à bien boire plutôt qu'à beaucoup boire.

En somme, les conseils sont faciles à résumer en pareil cas : boire certes plus que d'habitude, mais boire par petites portions, avec une paille de préférence, pour empêcher le liquide de fatiguer l'estomac. Enfin, boire à une température modérée de 12 à 15 degrés. Si l'on a recours à des liquides glacés, on pousse encore à la peau et la soif revient; on tourne dans un cercle vicieux. La température ne doit pas descendre généralement au-dessous de la température de l'eau de puits, qui est déjà froide et qui oscille pour Paris entre 10 et 12 degrés.

Recette pour laver la flanelle sans qu'elle jaunisse. — Délayez deux cueillerées de farine dans deux litres d'eau de savon; placez le tout dans un vase sur le feu en remuant constamment la composition, afin de l'empêcher de s'attacher; lorsque cette colle est bouillante, versez-en la moitié sur la flanelle, et lorsqu'elle n'est plus assez chaude pour vous brûler, frottez l'étoffe comme on le pratique avec le savon; rincez ensuite la flanelle à l'eau claire; puis on recommence l'opération en versant le reste de la colle, et on rince à plusieurs eaux.

Faits divers.

Un affreux événement vient d'arriver à Saint-Jean-de-Sauves (Vienne). Une femme a été tuée par un taureau qui s'est jeté sur elle en lui enfonçant ses cornes dans le ventre. La malheureuse vivait encore, quand on a pu réussir à l'arracher à la fureur de l'animal, qui l'avait renversée et la piétinait, mais elle est morte au bout de huit heures d'atroces souffrances.

L'ACCIDENT DE VÉZELISE.

Un accident terrible a eu lieu sur la ligne de Nancy à Vézelize. Un train spécial, composé de vingt-deux voitures, arrivait à Xeully où se rattache une ligne de raccordement desservant un établissement industriel.

Le train s'engagea sur la ligne de raccordement; les aiguilles cadencées avaient eu leurs attaches lacérées par des mains criminelles, et elles avaient été disposées de façon à ce que le train, quittant la ligne transversale, fût lancé sur la voie de raccordement. La machine vint butter contre le heurtoir extrême, et, par suite du choc, les wagons furent projetés les uns contre les autres. Il y a eu cinq morts.

Trois personnes ont été grièvement blessées, huit autres assez gravement et vingt ont été contusionnées.

Des secours immédiats leur ont été donnés par un médecin qui était dans le train. La Compagnie a aussitôt envoyé cinq autres médecins. Cet accident est d'autant plus regrettable que, malgré l'organisation de vingt trains supplémentaires, en outre des nombreux trains qui circulent en service ordinaire sur la ligne de Nancy, qui est internationale, le service avait marché avec la plus grande précision, grâce aux excellentes dispositions prises d'avance par M. Durbach, directeur général de l'exploitation.

M. Durbach s'était rendu exprès à Nancy pour tenir la main à l'exécution des ordres qu'il avait donnés.

BOURSE DE PARIS

DU 5 AOUT 1879.	
Rente 3 0/0.	82 50
Rente 3 0/0 amortissable	84 75
Rente 4 1/2	116 »
Rente 5 0/0	116 55

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Inauguration de l'Exposition des sciences appliquées à l'industrie, par R. Bryon. — La guerre dans le Zoulouland, par H. Vernoy. — Courrier du palais, par Maître Guérin. — La Fête villageoise au profit des orphelins de la guerre, par F. B. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — Les épreuves du *Vanguard*, par R. B. — Bulletin financier. — Courrier des modes, par M^{me} Iza de Cérigny.

GRAVURES : Fête villageoise au bénéfice de l'Œuvre des orphelins de la guerre (Jardin des concerts Besselièvre). — Salon de 1879 :

Le Saut de Loup, tableau de M. E. Metzma-cher. — Palais de l'Industrie : Exposition des sciences appliquées à l'industrie. — La guerre dans le Zoulouland : un engagement sur les rochers de l'Umbolozzi. Le camp du général Wood, près de Blood-River. Parlements du roi Cettivaya reçus au fort de Helpmakaar. — Statue du général Foy, érigée à Ham, œuvre de M. Hiolle. — Les épaves du *Vanguard*: le *Valorous* faisant sauter les mâts du navire coulé (trois gravures). — Rébus.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (17^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0. Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparat, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Batai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PAVLET, instituteur à Cheys-soux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La *Revalésnière chocolatée*, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épici-er, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODET, propriétaire-gérant.

INSTITUTION SAINT-LOUIS

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX

(Suite et fin.)

CLASSE ÉLÉMENTAIRE

PREMIÈRE DIVISION

Catéchisme et Histoire sainte

1. Prix. Roger de Neuville, de Saumur.
 2. — Paulin Buisson, de Paris.
- Acc. Jules Foucher, de Saumur.

Lecture

1. Prix. Paulin Buisson, 1 cour.
 2. — Jules Foucher, 1 nom.
- Acc. Roger de Neuville, 1 cour.

Écriture

1. Prix. Roger de Neuville, 1 cour. 1 nom.
2. — Paulin Buisson, 2 cour.

Orthographe

- Prix. Jules Foucher, 1 cour. 1 nom.
Acc. Paulin Buisson, 2 cour. 1 nom.

Grammaire et Analyse

- Prix. Roger de Neuville, 2 cour. 1 nom.
Acc. Jules Foucher, 2 cour. 1 nom.

Calcul

1. Prix. Jules Foucher, 2 cour. 2 nom.
2. — Roger de Neuville, 3 cour. 1 nom.

Mémoire et Récitation

- Prix. Jules Foucher, 3 cour. 2 nom.

Géographie

- Prix. Roger Aubouin, de Saumur.

DEUXIÈME DIVISION.

Catéchisme et Histoire sainte

- Prix. Raphaël Colombel, de Saumur.
Acc. Jules Amiot, de Saumur.

Grammaire et Analyse

- Prix. Jules Amiot, 1 nom.
Acc. Gustave Cathelineau, de Saumur.

- Lecture**
Prix. Raphaël Colombel, 1 cour.
Acc. Gaston Guénault, de Saumur.
- Écriture**
1 Prix. Jules Amiot, 1 cour. 1 nom.
2 — Gustave Cathelineau, 1 nom.
- Calcul**
1 Prix. Jules Amiot, 2 cour. 1 nom.
2 — Gaston Guénault, 1 nom.
- Mémoire et Récitation**
Prix. Gustave Cathelineau, 1 cour. 1 nom.
Acc. Raphaël Colombel, 2 cour.
- TROISIÈME DIVISION**
Catéchisme
1 Prix. Valentin Bras, de Saumur.
2 — Raoul Toraud, de Saumur.
- Lecture**
1 Prix. Léon Thubé, de Saumur.
2 — Jacques de Landes, de Bagnaux.
Acc. Gaston Gerbelot, de Saumur.
- Écriture**
Prix. Maurice Menier, de Saumur.
— Gaston Gerbelot, 1 nom.
— Robert Schmetz, de Saint-Hilaire Saint-Florent.
- Calcul**
1 Prix. Robert Schmetz, 1 nom.
2 — Maurice Menier, 1 cour.
Acc. Jacques de Landes, 1 cour.
- Mémoire et Récitation**
1 Prix. Jacques de Landes, 1 cour. 4 nom.
2 — Gaston Gerbelot, 1 cour. 1 nom.
Acc. Léon Thubé, 1 cour.
- QUATRIÈME DIVISION.**
Écriture
Prix. Paul Pasquier, de Saumur.
- Lecture**
Prix. Georges Toraud, de Saumur.
— Gaston Buisson, de Paris.
— Charles Yvon, de Saumur.
— Henri Coqueret, de Souzay.
- Calcul**
Prix. Édouard Rabilhac, de Saumur.
- Régularité**
Prix. Albert Courlet, de Saumur.
— Agénor de Pontac, de Saumur.
— Gabriel de Pontac, de Saumur.

LANGUES VIVANTES

- Allemand**
PREMIER COURS
Prix. Lucien Béanger, 1 cour.
Acc. Charles Beaurepaire, 8 cour.
- SECOND COURS.**
1 Prix. Raoul Gaborit, 6 cour. 7 nom.
2 — Marcel Poitou, 9 cour. 5 nom.
1 Acc. Édouard Mesnet, 3 cour. 6 nom. (prix d'acc.).
2 — Augustin Guery, 1 cour. 5 nom.
3 — Gaston Toupelin, de la Doilière, 1 cour. 1 nom.
4 — Ernest de Lespars, de Thouaré.
- TROISIÈME COURS**
Prix. Jules Chevrier, 3 cour. 2 nom.
1 Acc. Fernand Mesnet, 2 cour. 6 nom. (prix d'acc.).
2 — Albert Desbois, 4 cour. 4 nom.
- Anglais**
PREMIER COURS
Prix. Joseph Gilbert, 3 cour.
1 Acc. Albert Verlet, 2 cour.
2 — Charles Bouchard, 2 cour. 4 nom.
- SECOND COURS**
1 Prix. Marcel Poitou, 10 cour. 5 nom.
2 — Raoul Gaborit, 7 cour. 7 nom.
1 Acc. Ernest Vénard, 5 nom.
2 — Georges Jagot, 1 cour. 10 nom.
3 — Léon Voisine, 6 cour. 7 nom. (prix d'acc.).
- TROISIÈME COURS**
1 Prix. Henri Grasset, 3 cour. 2 nom.
2 — Georges Aubineau, de Concourson.
1 Acc. Maurice Voisine, 4 cour. 2 nom.
2 — Charles Regnard, 2 cour. 2 nom.
3 — Henri Fourneau, 2 cour.
- QUATRIÈME COURS.**
1 Prix. Charles Legroux, 3 cour. 4 nom.
2 — Jules Chevrier, 4 cour. 2 nom.
1 Acc. Clément Moreau, 2 cour. 5 nom.
2 — Marcel Thoreau, 1 cour. 2 nom.

- 3 — Gaston Rabilhac, 5 cour. 4 nom.
4 — Eugène Normand, 2 cour. 3 nom.

Cours préparatoire à l'École de cavalerie

- PREMIÈRE SECTION.**
Devoirs français
Prix. Ferdinand Dusaray, de Cusset (Allier).
Acc. Olivier Dommange, de Marnbach (Meurthe-et-Moselle).
- Mathématiques**
Prix. Olivier Dommange, 1 nom.
Acc. Ferdinand Dusaray, 1 cour.
- Histoire et Géographie**
Prix. Ferdinand Dusaray, 1 cour. 1 nom.
Acc. Olivier Dommange, 1 cour. 1 nom.
- DEUXIÈME SECTION.**
Devoirs français
Prix. Gustave Jacques, de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Acc. Edmond des Forest, de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- Mathématiques**
Prix. Gustave Jacques, 1 cour.
Acc. Georges Dutertre, de St-Brieuc (Côtes-du-Nord).
- Histoire et Géographie**
Prix. Gustave Jacques, 2 cour.
Acc. Edmond des Forest, 1 nom.

DESSIN

DESSIN PROFESSIONNEL

- Épreuves de Géométrie descriptive**
1 Prix. Louis Chaillou, 3 cour. 3 nom.
2 — Eugène Gouin, 2 cour. 4 nom.
Acc. Ernest Couraillon, de Fontévrault.
- Projections graphiques**
Prix. Prosper Mainguin, 2 nom.
— Ernest Ruèche, 1 nom.
— Anselme Jamet, 8 cour. 4 nom.
1 Acc. Léon Foucher, 1 cour.
2 — Léon Criton, de Véniers (Vienne).
3 — Louis Boisseau, 1 nom.
4 — Arthur Gilbert, de Souzay.
- Dessin linéaire**
 Première division
Prix. François Ballu, 2 cour. 1 nom.
— Charles Gouze, 4 nom.
— Ernest Ruèche, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Fernand Pichot, 6 nom.
2 — Léon Criton, 1 nom.
3 — Anselme Jamet, 9 cour. 4 nom.
- Deuxième division**
1 Prix. Célestin Martineau, 1 cour. 2 nom.
2 — Louis Marcheteau, 9 cour. 4 nom.
1 Acc. Louis Loiseau, 1 cour.
2 — Eugène Boret, 1 cour. 4 nom.
3 — Alphonse Vergne, 4 nom.
- Troisième division**
1 Prix. Charles Brard, 5 cour. 5 nom.
2 — Jules Hublot, 3 cour. 3 nom.
1 Acc. Joseph Loiseau, 1 nom.
2 — René Lardoux, 2 cour. 7 nom.
3 — Élie Jamière, 2 cour. 2 nom.
4 — Henri Rimbault, 1 cour. 6 nom.
- Lavis**
Prix. Léon Revault, 9 cour. 2 nom.
— Georges Dutertre, 1 nom.
— Charles Gaudicheau, de Saint-Macaire-du-Bois.
Acc. Louis Chaillou, 4 cour. 3 nom.
— Clément Coimin, de Villebermier.

DESSIN D'IMITATION

- Peinture**
Prix. Ernest Martin, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Eugène Gouze, 6 nom.
2 — Georges Dutertre, 1 cour. 1 nom.
- Dessin d'après nature et fusain**
Prix. Édouard Mesnet, 3 cour. 7 nom.
1 Acc. René Brillatz, 7 cour.
2 — Raoul Gaborit, 8 cour. 7 nom. (prix d'acc.).
3 — Henri Fourneau, 2 cour. 1 nom.
- Têtes ombrées et principes**
1 Prix. Emile Gagnard, 3 cour. 1 nom.
2 — Edmond des Forest, 2 nom.
1 Acc. Gaston Toupelin de la Doilière, 1 cour. 2 nom.
2 — Clément Moreau, 2 cour. 6 nom. (prix d'acc.).

Ornement

- Première division**
1 Prix. Léon Revault, 10 cour. 2 nom.
2 — Louis Chaillou, 4 cour. 4 nom.
Acc. Charles Gaudicheau, 1 cour.
- Deuxième division**
1 Prix. Louis Gilbert, 10 cour. 2 nom.
2 — Charles Gouze, 1 cour. 4 nom.
1 Acc. Fernand Pichot, 7 nom. (prix d'acc.).
2 — Ernest Ruèche, 2 cour. 1 nom.
3 — Anselme Jamet, 9 cour. 5 nom.
4 — Alexandre Chollet, du Puy-Notre-Dame.
- Troisième division**
1 Prix. Louis Loiseau, 1 cour. 1 nom.
2 — Louis Marcheteau, 10 cour. 4 nom.
1 Acc. Maurice Maurat, 2 nom.
2 — Charles Breton, 7 cour. 5 nom.
3 — Eugène Boret, 1 cour. 5 nom.

MUSIQUE

SOLFÈGE

- Premier cours**
1 Prix. Fernand Pichot, 8 nom.
2 — Lucien Barreau, 2 nom.
1 Acc. Aristide Nau, 3 cour. 8 nom.
2 — Charles Gouze, 2 cour. 4 nom.
3 — Léon Foucher, 1 cour. 1 nom.
4 — André Calvel, 2 cour. 5 nom.
- Second cours**
1 Prix. Gustave Maurice, 1 nom.
2 — Albert Garreau, 1 cour. 6 nom.
1 Acc. Gaston Daure, 1 nom.
2 — Jules Hublot, 4 cour. 3 nom.
3 — Gabriel Raisin, de Saumur.
4 — Maurice Regnard, 3 nom.
5 — Auguste Doc, 6 cour. 4 nom.
6 — Célestin Martineau, 2 cour. 2 nom.
- Troisième cours**
Prix. Gaston Maurice, 1 cour. 1 nom.
1 Acc. Édouard Pichat, 5 cour. 5 nom.
2 — Georges Trouvé, 2 cour. 1 nom.
3 — Albert Esparros, 8 cour. 2 nom.
4 — Emile Bougrier, de Saumur.

MUSIQUE VOCALE

- Prix. Georges Barré, de Saumur.
— Lucien Barreau, 1 cour. 2 nom.
— André Calvel, 2 cour. 6 nom.
Acc. Ferdinand Poitvin, 2 cour. 3 nom.
— Maurice Voisine, 4 cour. 3 nom.
— Gustave Maurice, 1 cour. 1 nom.
— Albert Garreau, 2 cour. 6 nom.

MUSIQUE INSTRUMENTALE

- Prix. Charles Bouchard, 2 cour. 5 nom.
— Fernand Pichot, 1 cour. 8 nom.
— Lucien Barreau, 2 cour. 2 nom.
Acc. Paul Dezaunay, de Saumur.
— Eugène Gouze, 7 nom (prix d'acc.).
— Louis Chaillou, 5 cour. 4 nom.
— Armand de Monchy, 1 cour. 3 nom.
— Aristide Nau, 3 cour. 9 nom (prix d'acc.).
— François Ballu, 3 cour. 1 nom.
— Eugène Roy, 4 cour. 3 nom.

BATTERIE

- Prix. Gustave Maurice, 1 cour. 2 nom.

ÉQUITATION

- Prix. René Thoreau, 2 nom.
Acc. Paul Palustre de Montifaut, 2 nom.
— Armand de Béjarry, 1 cour. 3 nom.
— Amblard de Beaumont, de Talmont (Vendée).
— Olivier Dommange, 1 cour. 2 nom.

La rentrée des classes est fixée, pour les pensionnaires, au mercredi 1^{er} octobre, et au jeudi 2 pour les demi-pensionnaires et les externes.

La messe du Saint-Esprit sera célébrée le jeudi 2 octobre, à huit heures. — Ce même jour, il y aura composition.

A partir du 1^{er} septembre, un cours sera ouvert à l'Institution pour les jeunes élèves qui se présenteront ce cours aura lieu, le matin, de neuf heures à onze heures, et, l'après-midi, de deux heures à quatre heures.

COMPAGNIE

des EAUX MINÉRALES RÉUNIES

(Société anonyme en formation)
CAPITAL: 2.500.000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION:
M. Emile GALLER, O. *, président.
M. Antonin D'AGIOUT, *.
M. Auguste CAILLE.
M. COULOMB, ph^e de 1^{re} classe.
M. CONSEILLANT, O. *.
M. Germain DELAVIGNÉ, *.
M. SPILLER, O. *.
Direct-médical: M. JED' CABROL, C. *.

La souscription sera ouverte du 7 au 14 août inclusivement
A la BANQUE GÉNÉRALE DE CRÉDIT
7, rue Lafayette, à Paris,
et dans ses succursales des départements.
A ANGERS, chez M. QUARTIER,
24, rue du Port-de-l'Ancre.

ON VERSE:

En souscrivant..... 50
A la répartition..... 75
Le 20 octobre 1879. 125
Le 20 janvier 1880. 125
Le 20 avril 1880. 125

500 francs
Les souscripteurs de titres entièrement libérés jouiront du droit de préférence

rence et d'une bonification de 10 francs par action.

La Société a pour objet l'acquisition et l'exploitation de diverses Stations d'eaux minérales, et entre autres du magnifique Hôtel et Etablissement de bains de Salins (Jura), ainsi que du grand hôtel de la Délicieuse, à Vals; de 5 Sources sises à Vals (Ardèche), de 2 Sources ferrugineuses dites du Pradel, de celle du Volcan d'Aizac, près Vals, la plus riche en fer et en manganèse de toutes les eaux connues, et de Cornelo (Italie).

Les bénéfices que la Compagnie est appelée à réaliser se répartissent comme suit entre les trois Stations d'eaux minérales qu'elle possède:

Etablissement de Salins. 110,000 f.
Eaux de Vals, Pradel et Volcan..... 330,000 »
Eaux de Cornelo..... 30,000 »
470,000 f.

A déduire: publicité et frais divers..... 120,000 »
Net.... 350,000 f.

équivalent à un revenu de 14 pour 100, soit 70 francs par action.

Ce revenu est susceptible de doubler au bout de peu d'années, par suite de la qualité des eaux et du chiffre des dépenses appliqué à la publicité, pour en étendre la vente et la renommée.

Reposant sur une garantie immobilière importante, puisque les immeu-

bles seuls ont coûté près de 2 millions, et sur une industrie sûre et éprouvée, les actions de la Compagnie des Eaux Minérales Réunies sont destinées à tripler ou quadrupler de valeur, comme celles de la Société des Eaux de Vichy, qui, émises à 500 francs, sont cotées actuellement au-dessus de 2,000 francs. (415)

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

A L'AMIABLE,
BELLE ET VASTE MAISON

Au bourg de Chenehutte-les-Tuffeaux.

Caves sous le roc, pavillon sur la Loire, jardin sur le coteau, vue magnifique, 8 kilomètres de Saumur, station de chemin de fer à Saint-Martin, en face, sur la rive droite.
Mobilier, au gré de l'acquéreur.

On vendrait également: BELLE FERME de 40 hectares, à 4 kilomètres, bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres, bois et belle chasse.

S'adresser, soit à M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, soit à M^e SKILL, notaire à Longué. (319)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

MAISON

AVEC COUR ET JARDIN

Sise à Saumur, rue des Capucins, appartenant à M^{me} veuve Jagot.

Facilités de paiement.
Pour plus de renseignements, voir les placards apposés.

S'adresser, pour traiter, audit M^e MÉHOUS. (413)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

REZ-DE-CHAUSSEE d'une maison, située rue de la Comédie, n^o 19, propre au commerce,
Et APPARTEMENT au second étage de ladite maison.

S'adresser, soit à M^{me} THIFFOINE-ROTTIER, rue d'Orléans, n^o 85, soit à M^e MÉHOUS, notaire. (389)

MM. BEISSAT FRÈRES, rue Saint-Jean, demande de suite un garçon de magasin.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON ET JARDIN

Place du port Saint-Nicolas, n^o 31.

S'adresser audit notaire ou à M^{me} BOUCHER, rue Beaurepaire, n^o 41.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

APPARTEMENT COMPLET

Au premier étage,
AVEC CAVES ET GRENIER

Rue d'Orléans, 73.
S'adresser dans ladite maison.

UN HOMME et UNE FEMME mariés demandent une place, le mari comme cocher et valet de chambre, la femme comme lingère et femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

Saumur, imprimerie P. GODET.